Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DVD 101 Centrales de production d'énergie frigorifique « Canada » et « La Tour Maubourg ». Avenants n°1 aux contrats administratifs d'occupation du domaine public avec la société Climespace.

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-1et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-1 à R.3135-10 ;

Vu la convention de concession notifiée le 5 février 1991 entre la Ville de Paris et Climespace pour la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique dans Paris, modifiée par les avenants n°1 du 20 mai 1992, n°2 du 29 septembre 1992, n°3 du 25 octobre 1996, n°4 du 21 janvier 2004, n°5 du 30 avril 2008, n° 6 du 21 décembre 2015 et notamment ses articles 39, 40 et 43 ;

Vu la délibération 2019 DVD-99 du Conseil de Paris adoptant l'avenant n°7 du contrat de concession de la délégation de service public de production, stockage, transport et distribution d'énergie frigorifique à Paris ;

Vu la délibération 2020 DVD-72 du Conseil de Paris adoptant l'avenant n°8 du contrat de concession de la délégation de service public de production, stockage, transport et distribution d'énergie frigorifique à Paris ;

Vu la délibération 2021 DVD 98 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec le groupement Climespace – Engie Energie Services – RATP Coopération le prochain contrat de concession de service public portant sur la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris pour une durée de 20 ans à compter de la fin du contrat actuellement en vigueur, soit le 4 avril 2022 à 18h ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec Climespace l'Avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'aménagement et exploitation d'une centrale de production d'énergie frigorifique dite « centrale Canada » et l'Avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'un réservoir d'eau glacée dit « centrale La Tour Maubourg » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer avec Climespace, l'avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'une centrale de production d'énergie frigorifique dit « Centrale Canada ». Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer avec Climespace, l'avenant n°1 au contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'aménagement et l'exploitation d'un réservoir d'eau glacée dit « Centrale La Tour Maubourg ». Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO